

Monsieur le Maire Patrick de LUCA  
Commune de Chamarande  
2, Place de la Libération  
91 730 CHAMARANDE

Milly-la-Forêt, le 24 juillet 2020

Réf. JJB/MD/20-08/24061

Affaire suivie par Mathieu DEPERROIS

**Objet :** Avis du Parc sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

La Commune de Chamarande a sollicité l'avis du Parc, concernant la compatibilité du PLU avec les orientations et les mesures de la Charte du Parc, en vertu des codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Conformément à la délibération du comité syndical du 9 novembre 2004, le groupe de travail urbanisme du Parc a étudié votre document d'urbanisme. Vous trouverez ci-après l'avis du Parc et une analyse de ce document au regard des dispositions de la Charte du Parc.

Le projet de plan local d'urbanisme protège les éléments identitaires qui fondent la qualité et l'identité de Chamarande. Les dispositions prises pour préserver ces éléments sont cohérents, tant avec les enjeux définis dans le Projet d'aménagement et de développement durable qu'avec la charte du Parc.

Concernant le traitement des eaux pluviales, la Commune de Chamarande affiche son souhait d'un traitement de l'eau à la parcelle, le règlement propose pourtant des exceptions qui ne garantissent pas cette exigence. L'affirmation du zéro rejet pourrait être reprise dans le règlement.

Concernant les orientations d'aménagement et de programmation, la Commune pourrait inscrire une attente concernant la prise en compte de l'empreinte écologique des nouvelles constructions dans les OAP 1, 3 et 4. Concernant l'OAP 4, nous vous recommandons de préciser un nombre maximum de logements possible sur le site de cette ancienne ferme.

Les membres du groupe de travail urbanisme ont particulièrement remarqué la qualité de l'OAP transversale « Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti » et ont souligné la prise en compte des recommandations du Parc dans le projet de PLU de votre Commune.

Compte-tenu de ces différentes remarques, je vous informe que le Parc naturel régional du Gâtinais français émet un **avis favorable** sur le projet de PLU de la Commune de Chamarande. Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président  
Jean-Jacques de GAUDIN

Copie : Direction départementale des territoires, Région, Département  
Parc naturel régional du Gâtinais français • Maison du Parc • 20 boulevard du Maréchal Lyautey • 91490 Milly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93 • Fax : 01 64 98 71 90 • info@parc-gatinais-francais.fr • www.parc-gatinais-francais.fr